

DEL2024_03_019

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 26
Votants : 34



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACOZ), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAUCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT

Sur proposition de Jean ARSLAN.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

DEL2024_03_019

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2311-3 et R.2311-9 modifié,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57,

Vu la délibération DEL2022_09_118 du conseil municipal du 28 septembre 2022 approuvant la mise en place des autorisations de programme (AP) et les crédits de paiement (CP),

Vu la délibération DEL_09_119 du conseil municipal du 28 septembre 2022 approuvant les autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP),

Vu la délibération DEL_03_026 du conseil municipal du 29 mars 2023 approuvant les autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP),

Vu la délibération DEL_06_122 du conseil municipal du 28 juin 2023 approuvant les autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP),

Considérant que les autorisations de programme permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les « budgets de projets », valorisés ensuite chaque année par crédits de paiement,

Considérant qu'il convient d'ajuster régulièrement les autorisations de programme et crédits de paiement,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver les autorisations de programme et les crédits de paiement de dépenses modifiés, tels que présentés ci-dessous :

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
BATIMENTS PUBLICS/AP 2022	6 664 400.00 €	2 383 600.00 €	9 048 000.00 €	253 155.63 €	3 048 945.45 €	5 436 416.02 €	309 482.91 €
VOIRIE/ AP 2022	7 783 000.00 €	1 480 000.00 €	9 263 000.00 €	21 550.68 €	5 707 089.32 €	3 174 360.00 €	360 000.00 €
TOTAL	14 447 400.00 €	3 863 600.00 €	18 311 000.00 €	274 706.31 €	8 756 034.77 €	8 610 776.02 €	669 482.91 €

DEL2024_03_019

2. D'approuver les autorisations de programme et les crédits de paiement de recettes modifiés, tels que présentés ci-dessous :

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
BATIMENTS PUBLICS/AP2022	1 120 000.00 €	- €	1 120 000.00 €	- €	336 000.00 €	560 000.00 €	224 000.00 €
VOIRIE/ AP2022	1 511 003.20 €	- €	1 511 003.20 €	- €	1 208 802.56 €	302 200.64 €	- €
TOTAL	2 631 003.20 €	- €	2 631 003.20 €	- €	1 544 802.56 €	862 200.64 €	224 000.00 €

**Le Conseil Municipal a voté à la majorité par :
32 POUR**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACOZ, M. Antoine JOUSSET, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

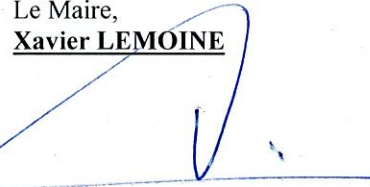
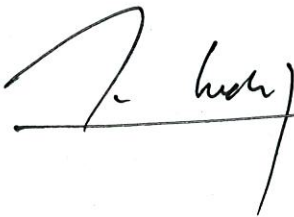
2 ABSTENTIONS

M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Serge CADIO

Le Maire,
Xavier LEMOINE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le
Au Représentant de l'Etat
Publié le
Montfermeil, le

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

